

LE PETIT JOURNAL

Avril 2009



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



**ATTENTION : voir horaires
exceptionnels durant les
fêtes de fin d'année**

Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h
Rendez-vous possible
auprès du secrétariat
de la Mairie.

En dehors des
permanences ci-
dessus et
en cas d'urgence
vous pouvez contacter
le Maire ou les adjoints
aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter

06.87.51.85.84

Serge Silveti

06.79.79.94.67

Eric Preud'homme

06.08.48.75.97

Romain Sismondini

06.08.23.93.32

CARNAVAL A L'ECOLE



Vendredi 20 mars, plusieurs rues du village se sont animées au passage des enfants de l'école déguisés à l'occasion de carnaval. Les maîtresses de maternelle, Mmes Morville et Hansch, avaient en effet attendu un temps favorable pour organiser le défilé et c'est sous le soleil - mais avec le vent - que les enfants ont pu revêtir leur costume. De superbes chapeaux très colorés avaient été confectionnés par les enfants : Elmer le petit éléphant pour les enfants de Petite Section et chapeaux festifs pour les enfants de Moyenne et Grande Section. Au cours de leur promenade, ils ont pu rencontrer les habitants du village qui leur ont offert des bonbons !

Après le défilé, rien de tel qu'un bon goûter dans la cour de l'école où les enfants ont pu déguster gâteaux, beignets et bonbons apportés par les parents.

Une belle façon également de fêter ce 1^{er} jour de Printemps !

RENOVATION DE LA SALLE « LOCAL DU FOOT »



La salle du local de foot vient d'être repeinte et un évier plus fonctionnel a été posé. Cette salle est utilisée tous les jeudis par le club des aînés. Elle est également louée aux Haudainvillois pour des fêtes en famille ou entre amis. Son utilisation sera désormais plus agréable.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Suite à la réunion de la Commission « vie du village » le mardi 17 mars dernier, les dates des différents événements ci-dessous ont été fixées :

Dates	Evènements
8 mai 2009	Vide grenier
24 mai 2009	Marche des Petits Anons
15 juin 2009	Fête du théâtre et spectacle de gym
14 juillet 2009	Fête républicaine
23 août 2009	Fête patronale de la Saint Symphorien

ÉTAT CIVIL



MARIAGE

04/04/2009
MATHIEU Emmanuel
et **AVOL Virginie**

VIE PAROISSIALE

Horaires des messes

09/04 (19h00) - Jeudi Saint
12/04 (11h15) - Pâques
10/05 (11h15)
21/06 (11h15)
12/07 (11h15)
09/08 (11h15)
23/08 (fête patronale)



Prochain conseil municipal

Le vendredi 24 avril 2009
à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 13 MARS 2009



DELIBERATIONS

❖ **Comptes Administratifs**

Monsieur le Maire fait lecture des comptes administratifs du budget général, du service des eaux et du C.C.A.S. Les comptes administratifs retracent la comptabilité de l'ordonnateur, donc du Maire. Il se retire après avoir donné toutes les informations demandées.

Monsieur SILVETTI Serge premier adjoint, procède au vote.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Budget général</u> :	Fonctionnement	280 158,21	314 687,80
	Investissement	112 551,83	206 997,59
<u>Service des eaux</u> :	Fonctionnement	42 079,89	60 368,81
	Investissement	26 843,66	65 352,24
<u>C.C.A.S</u> :	Fonctionnement	2 580,00	6 469,22

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

<u>Budget général</u> :	Excédent cumulé fin 2008	82 715,39
	Résultat d'investissement (pour mémoire)	43 709,05
	Affectation à l'excédent reporté	82 715,39
<u>Service des eaux</u> :	Excédent cumulé fin 2008	69 186,10
	Déficit d'investissement	12 409,80
	Affectation à l'excédent reporté	56 776,30
	Affectation aux réserves	12 409,80
<u>C.C.A.S</u> :	Excédent cumulé fin 2008	3 889,22
	Affectation à l'excédent reporté	3 889,22

❖ **Budgets primitifs**

Moment essentiel dans la vie communale, ils permettent d'examiner les orientations futures. Monsieur le Maire propose au Conseil les différents budgets primitifs 2009.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les budgets primitifs suivants :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Budget général</u>	Fonctionnement	393 333,00	310 618,00 + 82 715,00 résultat de fonctionnement reporté
	Investissement :	180 921,00	137 212,00 + 43 709,00 résultat d'investissement reporté

En matière d'investissement priorité sera donnée aux travaux à engager à l'école suite au diagnostic énergétique et à la nécessité de refaire la toiture.

<u>Service des eaux</u> :	Fonctionnement :	123 896,00	67 120,00 + 56 776,00 résultat de fonctionnement reporté
	Investissement :	87 105,00	74 696,00 + 12 409 affectation aux réserves
<u>C.C.A.S</u> :	Fonctionnement :	7 889,00	4 000,00 + 3 889,00 résultat de fonctionnement reporté

PS : les comptes administratifs ainsi que les budgets sont consultables en mairie.

❖ **Vote des quatre taxes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux des quatre taxes communales qui reste à zéro.

❖ **Adhésion au Centre de Remboursement CESU**

Suite à la création de la garderie périscolaire, quelques familles de Haudainville ont demandé la possibilité de régler les factures de garderie avec des chèques emploi service universel (CESU).

Pour cela, il est nécessaire que la commune soit affiliée au Centre de Remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la commune soit affiliée au Centre de Remboursement du CESU suivant les conditions générales d'affiliation et précise que le tarif de remboursement se fera à 21 jours suivant le taux précisé aux conditions particulières d'affiliation, charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

❖ **Convention Centre de Loisirs**

Il est nécessaire de renouveler la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement et de revoir le montant de la participation des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention entre la Commune et la Fédération des Œuvres Laïques et maintient la participation des familles à 30 €/ semaine par enfant pour Haudainville et à 35 €/ semaine par enfant pour Belrupt (sous réserve de places disponibles).

❖ **Convention avec la M.S.A**

Afin de pouvoir bénéficier des aides apportées par la Mutualité Sociale Agricole, au niveau du dispositif Contrat Temps Libre en milieu rural, il est nécessaire de signer une convention s'appuyant sur les termes du Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, que Monsieur le Maire signe une convention avec la M.S.A et tous documents s'y rapportant.

❖ **Convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive du centre de Gestion**

Afin de poursuivre le suivi médical du personnel communal, il est nécessaire de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la Commune au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion et charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à cette convention.

❖ **Constitution du bureau de l'Association Communale de Remembrement**

Le bureau de la Commission de remembrement s'est réuni le 27 février 2009. Il est composé du maire de la commune, du conseiller général du canton, de quatre propriétaires désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture (Jean-Louis PREUD'HOMME, Christophe CHARLE, Dominique THIEBAUT et Sylvain LEROUX) et de quatre propriétaires désignés par le Conseil Municipal (Jean-Luc NICOLAS, Patrice HOCQUET, Marc PICARD et Eric PREUD'HOMME)

Ce bureau a désigné :

Monsieur PICARD Marc : Président,

Monsieur Christophe CHARLE : Vice-président

Monsieur Jean-Luc NICOLAS : Secrétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix fait par le bureau de l'Association Communale de Remembrement.

❖ **Remboursement de Caution**

Suite au départ d'un locataire, il y a lieu de lui restituer la caution dont le montant a été inscrit au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement de la caution.

INFORMATIONS

Etude thermique : L'entreprise SETECBA vient de rendre son diagnostic sur l'étude thermique effectuée au groupe scolaire. Une réunion de travail sera mise en place prochainement afin d'en étudier le contenu.

Forêt : Les travaux programmés l'an dernier sont terminés. Le prix des cessions de bois sera vu au prochain conseil.

C.C.A.S : en attente de diverses propositions de voyage avant la programmation d'une réunion afin de choisir la destination que prendront nos aînés.

Environnement : Un contact a été pris auprès du Président de l'Aéroclub, afin qu'il soit demandé aux pilotes faisant de la voltige au-dessus du village de s'en éloigner un peu pour éviter les nuisances sonores que cela engendre.

Cadre de vie : Le vide-grenier est programmé le 8 mai.

Communication : Le livret d'accueil des nouveaux arrivants est très avancé, celui-ci sera diffusé pour consultation aux conseillers.

PLH (Programme Local de l'Habitat) : Les conseillers seront invités prochainement à une réunion d'information sur le sujet organisée par la CODECOM de VERDUN.

P.L.H (Programme Local de l'Habitat)



Un des enjeux du PLU (Plan Local d'Urbanisme) intercommunal est la maîtrise des extensions urbaines.

La CODECOM de Verdun a décidé de lancer la procédure d'élaboration d'un P.L.H. Un bureau d'études a été désigné pour accompagner le Comité de Pilotage dans la réalisation de l'étude.

Les validations des différentes étapes par le Comité de Pilotage sont intervenues tout au long de la démarche en 2007 et 2008.

L'étude a permis d'aboutir à la rédaction d'un document final « programme d'actions du P.L.H. ». Ce document résulte d'un travail mené avec les communes, la CODECOM et les acteurs locaux de l'habitat.

Le projet PLH a été présenté et validé en Commission d'Urbanisme réunie le 19 janvier 2009.

Le programme proposé pour les 6 années à venir se décompose en 5 orientations assorties de 14 fiches actions.

Orientation 1 : Organiser et maîtriser la croissance urbaine de l'habitat

Fiche 1 : Accompagner les stratégies urbaines des communes

Fiche 2 : Mettre en œuvre un dispositif d'intervention foncière et immobilière

Orientation 2 : Mener à bien la restructuration urbaine des quartiers et des centres villes

Fiche 3 : Accompagner les programmes de valorisation des quartiers

Fiche 4 : Accompagner la reconquête du centre ancien de Verdun

Fiche 5 : Mettre en œuvre un plan d'interventions sur le centre urbain de Thierville.

Orientation 3 : Diversifier l'offre de logements pour répondre à la réalité de la demande

Fiche 6 : Mettre en œuvre un plan de développement de l'offre locative accessible

Fiche 7 : Assurer le développement d'une offre en accession à prix modéré

Orientation 4 : Mieux coordonner et organiser les réponses aux besoins spécifiques en matière de logement

Fiche 8 : Mieux connaître et coordonner les réponses aux besoins spécifiques

Fiche 9 : Assurer l'adaptation de logements en faveur des personnes âgées et/ou à mobilité réduite

Fiche 10 : Adapter les réponses aux besoins des publics vivant de manière précaire

Fiche 11 : Compléter les réponses aux besoins des publics en difficulté vis-à-vis du logement

Fiche 12 : Assurer les préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Orientation 5 : Assurer le pilotage de la politique de l'habitat

Fiche 13 : Organiser un dispositif d'observation de l'habitat et de la demande sociale

Fiche 14 : Assurer le pilotage du P.L.H.

Ces actions s'inscrivent toutes dans une perspective de mixité sociale.

Le document final « Plan d'actions du P.L.H » est consultable par tout délégué communautaire au siège de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire du 02 mars 2009 a décidé :

- D'arrêter le projet P.L.H,
- De transmettre ce projet pour avis aux communes membres de la CODECOM, celles-ci disposant d'un délai de 2 mois pour faire connaître son avis,
- De délibérer à nouveau sur le projet P.L.H au vu de ces avis, pour approuver le projet et le transmettre à Monsieur le Préfet de la Meuse chargé de le soumettre via le Préfet de la région Lorraine, à l'avis du Comité Régional de l'Habitat,
- De demander au Conseil Régional de Lorraine toute subvention.

Suite à l'avis du Comité Régional de l'Habitat, Monsieur le Préfet de la Meuse pourra éventuellement demander des modifications qui devront alors être intégrées dans le document final qui sera soumis à l'adoption définitive par la communauté de Communes.

Suite à une demande de Monsieur le Maire d'Haudainville, l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de la CODECOM de Verdun seront prochainement invités à une présentation détaillée du projet P.L.H. Cette information permettra aux différents conseillers de donner leur avis sur le projet.

2^{ème} CONSEIL D'ECOLE 2008/2009



Le Conseil d'école d'Haudainville s'est réuni pour la seconde fois le vendredi 13 mars 2009.

Monsieur le Maire a tout d'abord exposé le budget prévisionnel pour l'année 2009 : celui-ci s'élèvera à 4000€ pour les fournitures, 2200€ pour l'accès à la piscine et 3000€ pour les transports. A cela s'ajoute également les frais de téléphone, d'internet et de photocopieur.

Ensuite, les enseignants ont informé le Conseil d'école de leurs projets de sorties de fin d'année :

- Les 2 classes de maternelle se rendront à la Chèvrerie de Chaillon le lundi 18 mai pour poursuivre le projet entamé avec l'élevage de chèvres angora d'Haudainville. Il s'agit d'une animation proposée par le Parc naturel régional de Lorraine
- Les élèves de CP, CE1 et CE2 se rendront également à la Chèvrerie de Chaillon le vendredi 22 mai pour une animation intitulée « Comment fabriquer le fromage de chèvres ? »
- Les élèves de CM1 et CM2 se déplaceront à Fresnes au Mont sur le sentier du Vent des Forêts. La date reste encore à définir. Une sortie en forêt est également prévue sur Haudainville, encadrée par l'O.N.F.

M. Rouyer a fait lecture de la réponse des élus, Mrs Dumont et Longuet, concernant la pétition signée en faveur du maintien des RASED.

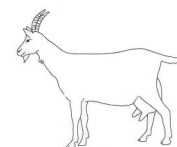
M. Rouyer a exprimé le souhait des enseignants d'être associés à la réfection et l'aménagement de la cour de récréation. A cette occasion, Monsieur le Maire a expliqué que la rénovation de la cour de récréation ne pourra se réaliser qu'après rénovation des bâtiments et selon la capacité financière de la commune. Les tracés au sol peuvent être envisagés dès à présent.

Monsieur le Maire a informé le Conseil d'école de l'avancement du projet de rénovation. Le diagnostic thermique et énergétique a été réalisé (isolation et système de chauffage). La toiture devra être également rénovée.

Enfin, divers points ont été abordés :

- M. Sismondini informe que la commune aimerait remettre en place un Conseil Municipal des Jeunes à la rentrée 2009.
- Les parents d'élèves demandent l'acquisition de mobilier scolaire adapté aux élèves de grande taille en classe de CM.
- Le Conseil d'école relance un appel à candidature concernant l'activité piscine. **S'il n'y a pas de nouvelles personnes volontaires pour l'encadrement de l'activité, celle-ci ne pourra plus avoir lieu.** Les élèves d'Haudainville seraient les rares élèves à ne pas bénéficier de cette activité dans les environs !...
- La médecine scolaire a été avertie du problème que posent actuellement les poux. Il s'agit d'un problème ponctuel et une information a été remise à chaque famille.
- Les parents d'élèves ont également posé le problème du manque de remplacement des enseignants absents. M. Rouyer signale que l'école n'en est pas responsable et que les enfants qui n'avaient pas de solution de garde ont été accueillis à l'école. Monsieur le Maire propose de faire un courrier pour faire remonter le problème aux élus territoriaux.
- Au sujet de la restauration scolaire, les parents demandent une facturation plus régulière. A cette occasion, Monsieur le Maire informe que le vote pour l'acceptation des tickets CESU demandée par certaines familles devrait avoir lieu au prochain Conseil Municipal.
- Une kermesse devrait avoir lieu en fin d'année. Il reste à en fixer la date et le programme avec l'Association des Petits Ânon.

VISITE DES CHEVRES



Mardi 24 mars, les enfants de Moyenne et Grande Sections de maternelle sont allés rendre visite aux chèvres de Marylène pour la 3^{ème} fois depuis le mois de septembre.

Tout a commencé en début d'année scolaire quand les enfants ont voulu répondre à une question : « Comment fabrique-t-on la laine de nos pulls ? ». La maîtresse, Mme Hansch, leur a donc proposé d'aller à la rencontre de Marylène et de ses « biquettes » afin d'avoir une réponse à cette question. En effet, au Pont de Belrupt, Marylène Durant élève des chèvres angora afin d'exploiter la laine Mohair.

Au cours des visites, les enfants ont pu voir les chèvres dans leur milieu de vie, toucher le Mohair, voir tout ce qu'on peut fabriquer avec cette laine.

Mardi était prévue la tonte des chèvres. Les élèves de maternelle ont ainsi pu observer le travail des tondeurs, voir comment Marylène récupère le Mohair sur le dos des chèvres. Il est prévu que Marylène intervienne dans les classes afin d'observer la suite de la fabrication : le filage, le tissage, le tricot,...

ASSAINISSEMENT



Les foyers, raccordables ou raccordés, suite aux travaux effectués en 2008 ont reçu leur première facture.

Cette dernière devait être calculée au prorata de la consommation d'eau à partir du **10 septembre 2008**.

Un problème informatique étant survenu lors de cette facturation, ce calcul n'a pu se faire.

VEOLIA nous a informé qu'une régularisation sera faite prochainement

BOITES AUX LETTRES



Rappelons qu'il est obligatoire, en France, d'avoir une boîte à lettres "normalisée", c'est à dire suffisamment grande pour recevoir courriers et petits paquets postaux et dont le facteur peut en avoir accès.

N'oubliez pas d'y coller votre nom. C'est indispensable pour les livreurs, les distributeurs et autres personnes chargées de vous apporter ce qui vous revient.

Pour ceux qui ne veulent pas recevoir de publicité, tout en recevant les documents et revues des administrations et des collectivités, vous pouvez demander gratuitement une étiquette auto collante "STOP PUB" en se connectant au site Internet : http://www.bepos.fr/stop_pub.html

SOIREE CHOUROUTE DES PETITS ANONS



Une soixantaine d'Haudainvillois ont répondu présents à l'appel des Petits Ânon ce samedi 7 mars pour la « Soirée choucroute ».

Choucroute et lasagnes ont ravi les papilles des convives et chacun a pu apprécier les talents de Sandrine venue animer cette soirée : ambiance garantie, il y en a eu pour tous les goûts (musette, disco,...) !

Cependant un constat émanait de toutes les personnes présentes : très peu de parents d'élèves participaient à cette soirée. Un peu décevant en effet quand on sait que cette soirée, comme toutes les actions entreprises par l'association, bénéficie à la Coopérative scolaire et notamment permet de financer les différentes sorties organisées dans l'année.

Les Petits Ânon remercient vivement tous les participants et vous informent qu'ils assureront la restauration le 8 mai à l'occasion du « vide-grenier ».

Ils vous donnent également rendez-vous pour leur marche le dimanche 24 mai. Les sportifs du jour ainsi que les « moins sportifs » ou les « dispensés » venus les supporter pourront se restaurer à l'issue de la marche.

Parents et amis, vous êtes attendus nombreux !

VIDE GRENIER DU 8 MAI 2009



Le 08 Mai 2009 aura lieu le 8^{ème} vide grenier en rue grande.

Cette année la commission cadre de vie a travaillé sur la mise en place du vide grenier. Celui-ci se tiendra rue grande, comme les années précédentes avec une extension possible si le nombre des exposants est important. Le vide grenier sera ouvert aux exposants extérieurs à la commune et aux professionnels (ces derniers devant s'acquitter de la somme de 15 euros pour la journée).

Les habitants du village désirant exposer auront la priorité de l'emplacement jusqu'au 20 Avril. Au delà de cette date, les inscriptions seront ouvertes aux extérieurs et aux professionnels.

Chaque emplacement de particulier ne devra pas dépasser les 5/6 mètres de largeur tandis que ceux des professionnels pourront aller jusque 10/12 mètres de largeur.

Chacun devra venir s'inscrire en mairie, chaque inscription ne sera effective qu'à la signature en mairie du bulletin et d'une attestation sur l'honneur (conformément à l'article L310-2 du code du commerce). La règle sera celle du « premier inscrit, premier servi ». L'entrée sera gratuite.

Pendant le vide grenier se tiendra le marché aux fleurs ; des bons de réductions d'un montant de 7,50 euros seront émis par la commune pour tout achat supérieur ou égal à 15 euros pour les habitants de la commune uniquement ! (un bon par maison). Les bons seront disponibles en mairie.

Un concours de maisons fleuries sera organisé pour la première fois cette année, avec remise des prix le 23 Août, jour de la fête du village.

L'accueil des exposants se fera dès 5 h du matin, l'ouverture au public de 7 h à 18 h.

Le public pourra bénéficier d'une restauration et d'une buvette sur place.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi.

Il est imprimé par nos soins en mairie, le directeur de publication est Monsieur Louis Kutschruiter, Maire de la commune.